

<b>Numéro</b>	<b>DL230915-AF02</b>	
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Finances locales – Subventions	
<b>Objet</b>	Subventions d'équipement – exercice 2023	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 30 octobre 2023 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-trois le trente octobre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

**Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SCHEUER Serge, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, KOUJIL Soufiane, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

**Etaient absents :**

- Madame DREYFUS Elisabeth ayant donné procuration à Monsieur PHILIPPS Thibaud.
- Madame SEIGNEUR Sylvie ayant donné procuration à Madame MASSÉ-GRIESS Dominique.
- Madame LELEU Bénédicte ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice.
- Madame DABYSING Davina ayant donné procuration à Monsieur KOUJIL Soufiane.
- Madame FRUH Marie-Josée ayant donné procuration à Monsieur SCHEUER Serge.
- Madame CLAUS Stéphanie ayant donné procuration à Madame DIDELOT Sandra.
- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad.

**Secrétaire de séance :** Madame GAUCHER Pauline  
Directrice Générale Déléguée aux services à la population.

---

Nombre de conseillers présents :	28
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	24 octobre 2023
Date de publication délibération :	14 novembre 2023
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	14 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
2023-216702183-20231030-DL230915-AF02-DE  
Date de réception préfecture : 14/11/2023

<b>Numéro</b>	<b>DL230915-AF02</b>	1/2
<b>Matière</b>	7.5. Finances locales - Subventions	

---

## **II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE**

---

### **2. SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT – EXERCICE 2023**

Il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable aux demandes de subventions d'équipement suivantes, selon les modalités et imputations budgétaires ci-dessous indiquées :

#### **ACIG (ASSOCIATION CANINE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN)**

Objet de la demande : Subvention d'équipement pour la rénovation de l'éclairage du terrain de dressage. 25% du montant total de 10 688 euros

Montant proposé : **2 672 euros**

Imputation budgétaire : LC N°5422 / 20421 – 411 – SCOM – SPORTS – 204 – D1

Modalités de paiement : sur présentation des factures acquittées certifiées conformes. Ces dernières sont à faire parvenir à la Direction des Finances au plus tard le 15 décembre de l'année en cours.

#### **APAVIG (Association Pour l'Animation de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden)**

Objet de la demande : Subvention d'équipement pour l'acquisition de quatre systèmes d'encaissement et d'impression de tickets. 25% du montant total de 17 376 euros

Montant proposé : **4 344 euros**

Imputation budgétaire : LC N°5425 / 20421 – 025 – DGS – 204 – D1

Modalités de paiement : sur présentation des factures acquittées certifiées conformes. Ces dernières sont à faire parvenir à la Direction des Finances au plus tard le 15 décembre de l'année en cours.

**Monsieur Hervé FRUH ne prend pas part au vote.**

#### **PIGEON CLUB**

Objet de la demande : Subvention d'équipement pour l'achat d'un photocopieur et d'un lave-verres. 25% du montant total de 7 883 euros

Montant proposé : **1 970 euros**

Imputation budgétaire : LC N°5422 / 20421 – 411 – SCOM – SPORTS – 204 – D1

Modalités de paiement : sur présentation des factures acquittées certifiées conformes. Ces dernières sont à faire parvenir à la Direction des Finances au plus tard le 15 décembre de l'année en cours.

<b>Numéro</b>	<b>DL230915-AF02</b>	2/2
<b>Matière</b>	7.5. Finances locales - Subventions	

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales ;

**VU** la Loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 ;

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **De décider de l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 672 € à l'ACIG ;**
- **De décider de l'octroi d'une subvention d'un montant de 4 344 € à l'APAVIG ;**
- **De décider de l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 970 € au PIGEON CLUB ;**
- **De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;**
- **De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 ;**

**Les subventions à l'ACIG et à l'APAVIG sont adoptées à l'unanimité.**

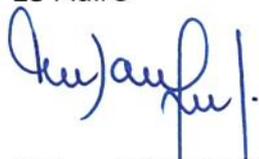
**La subvention au Pigeon Club est adoptée :**

**Pour : 29**

**Abstentions : 6** FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte,  
BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

La secrétaire de séance



Pauline GAUCHER